

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'OISE
SOUS-PREFECTURE DE SENLIS

Réhabilitation de la décharge de NERY - SAINTINES

**Réunion de la Commission Locale d'Information et de Surveillance
du 1er juillet 1997**

Une réunion de la Commission Locale d'Information et de Surveillance pour le site de l'ancienne décharge de déchets industriels de NERY - SAINTINES s'est tenue à la Sous-Préfecture de Senlis, le mardi 1er juillet 1997, sous la présidence de M. Michel BILAUD, Sous-Préfet.

Participaient à cette réunion :

- M. DEGAUCHY, Député de l'Oise,
- M. CALLENS, Conseiller Général, maire de Rouville,
- M. DE SMET, Maire de Saintines,
- M. PICART, Maire de Néry,
- Mme COURTALHAC, Maire de Saint-Sauveur,
- M. FONTAINE, Maire-Adjoint de Béthisy-Saint-Pierre,
- M. LESUEUR, Maire de Béthisy-Saint-Martin,
- M. LAVILLE, Président de l'association des riverains de la décharge,
- Mme ROUBEROL, association des riverains de la décharge,
- M. FURRY, Direction Régionale de l'Environnement de Picardie,
- M. POUPEL, Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de Picardie - Chef de Groupe des Subdivisions,
- M. CADOU, Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales,
- M. PALMER, Direction Départementale des Services Fiscaux,
- Mme MOUTON, A.D.E.M.E. Angers,
- M. METTIER, A.D.E.M.E. Picardie,
- M. FREMY, Bureau VERITAS,
- M. DUPONT, Préfecture de l'Oise - Direction de la Réglementation, des Libertés Publiques et de l'Environnement,
- Mme DANNEEL, Sous-Préfecture de Senlis,

Etaients excusés :

- M. MARRANT, Président du R.O.S.O.,
- Mme le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales,
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,
- M. le Directeur des Relations avec les Collectivités Locales - Préfecture,
- M. le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet, Service Interministériel de Défense et de Protection Civile.

.../...

M. le Sous-Préfet ouvre la séance et propose de passer à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

I - Etat des procédures :

*** Travaux :**

Mme MOUTON indique que suite à l'appel à candidatures qui a été lancé le 26 mars 1997, 18 entreprises ou groupements d'entreprises ont répondu.

Les 5 candidats suivants ont été retenus :

- ORTEC-TREDI-SECHET
- GEOCLEAN-NAVARRA-ECOSITA-SCORI
- GRS VALTECH
- ICF ENVIRONNEMENT-BREZILLON-TREDI-SECHET
- VIDAM

Les dossiers de réponse à l'appel d'offres devront être remis pour le 30 juillet 1997.

Le comité de gestion de la taxe sur les déchets industriels spéciaux n'a plus à intervenir à ce stade de la procédure. En revanche, le dossier sera soumis, pour avis, à la commission supérieure des marchés, en novembre ou décembre 1997.

*** Assistance technique :**

Mme MOUTON précise qu'un appel d'offres a été lancé pour la désignation d'un assistant technique de l'A.D.E.M.E.

Un dossier a été adressé aux 4 sociétés suivantes :

- GESTER
- SOCOTEC ENVIRONNEMENT
- SGS QUALITEST
- VERITAS

Les réponses sont à remettre pour le 31 juillet 1997.

II - Négociations avec les propriétaires :

M. le Sous-Préfet indique que les deux réunions, qui se sont tenues en mairie de Saintines, ont permis de recueillir des propriétaires un accord amiable pour une occupation de leurs terrains afin que les travaux puissent se poursuivre au delà du 25 avril 1999, date d'expiration de l'occupation temporaire fixée par l'arrêté préfectoral du 26 avril 1994.

.../...

III - Analyses de l'eau des puits publics et privés :

M. le Sous-Préfet rappelle que lors de la dernière C.L.I.S., il avait été décidé de reconduire la campagne d'analyses qui avait été menée en 1994 sur les puits et sources publiques et privés.

La D.D.A.S.S. a établi un devis à cet effet et l'A.D.E.M.E. a accepté d'en assurer le financement dont le coût sera imputé sur l'enveloppe allouée par le comité de gestion de la taxe sur les déchets industriels spéciaux lors de sa séance du 8 juillet 1996.

M. CADOU précise que cette campagne sera réalisée prochainement et que les résultats seront communiqués aux membres de la C.L.I.S. lors de la prochaine séance.

IV - Questions diverses :

*** Radio-activité :**

M. LAVILLE souhaite obtenir un complément d'information à propos de la source radio-active trouvée sur le site, dont il avait été fait état au cours de la C.L.I.S. de l'année dernière.

Mme MOUTON explique que, lors du chantier engagé en 1988 pour enlever les déchets stockés en surface, divers produits, de nature principalement pharmaceutique, ont été découverts.

Le détecteur de rayons gamma ayant, à cette époque, réagi, l'A.D.E.M.E. a demandé l'intervention du CEA de Fontenay-aux-Roses qui a pris en charge, en juillet 1988, la source radio-active.

En outre, en 1992, l'institut physico-nucléaire d'Orsay a été sollicité pour que des mesures soient effectuées sur le site. Celles-ci ont révélé un taux inférieur au seuil fixé.

*** Sécurité civile :**

M. LAVILLE demande ce qui est prévu en la matière.

Mme MOUTON répond qu'un plan général de coordination a été établi par le bureau VERITAS et joint au dossier d'appel à candidatures.

Elle passe ensuite la parole à M. FREMY qui explique que, dans le cadre de la mission de coordination santé-sécurité confiée par l'A.D.E.M.E., son bureau a réalisé une analyse des risques et des différentes sources de danger et expose la méthodologie d'intervention qui a été définie à cet effet.

*** Sécurité des transports :**

M. LAVILLE fait remarquer que les camions transportant les déchets devront vraisemblablement traverser plusieurs villages et souligne, à ce sujet, les problèmes de sécurité qui seront induits. Il souhaite savoir si les itinéraires ont déjà été définis.

Mme MOUTON répond par la négative en précisant que les produits ne pourront être transportés que dans des véhicules agréés et que les itinéraires seront choisis lorsque l'opérateur aura été sélectionné et éventuellement, après concertation locale.

*** Réunions publiques d'information :**

M. LAVILLE signale que la population locale est très avide d'informations et qu'il conviendrait de prévoir des réunions publiques avant et pendant la durée du chantier.

Selon M. BILAUD, il est préférable d'attendre, au préalable, que l'opérateur soit désigné et que les différentes procédures soient clairement déterminées.

En conséquence, la tenue de réunions d'information pourrait être envisagée en janvier-février 1998.

*** Station d'épuration :**

Mme MOUTON indique que le dossier concernant la station d'épuration a été examiné, le 25 juin dernier, par le comité de gestion de la taxe sur les déchets industriels spéciaux qui a souhaité un délai supplémentaire de réflexion. Il sera procédé à un nouvel examen en septembre prochain.

Mme ROUBEROL insiste sur la nécessité, en cas d'avis défavorable du comité pour la réalisation de la station, de prévoir une solution alternative afin de remédier aux nuisances olfactives que subissent les riverains.

Il conviendra effectivement, selon l'avis de Mme MOUTON, de refaire des études pour déterminer une autre solution, en cas de refus du comité.

M. POUPEL ajoute que des éléments d'appréciation complémentaires se feront peut-être jour lorsque les travaux seront engagés et permettront d'orienter la réflexion sur ce point.

*** Etude épidémiologique :**

Mme COURTALHAC souhaite connaître la suite qui a été réservée à la demande de réalisation d'une étude épidémiologique.

M. CADOU répond qu'un pré-rapport a été établi et que la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales sera en mesure de faire une communication à ce sujet aux membres de la C.L.I.S. lors de la prochaine séance.

L'ensemble des points portés à l'ordre du jour ayant été examiné, M. BILAUD clôt la séance en remerciant les participants et en proposant que la prochaine réunion de la C.L.I.S. se tienne le lundi 3 novembre 1997 à 15 heures, à la Sous-Préfecture de Senlis.

Le Sous-Préfet,

Michel BILAUD